

## AUDIENCE BUDGET DPJJ 2024

### 2024 : Moins de salaires, Plus de sécuritaire !

Les organisations syndicales représentatives ont été reçues le 16 octobre 2023 par la DPJJ pour une « présentation » du budget 2024. Dans un contexte social tendu où la question des salaires, des conditions de travail et de la qualité des prises en charge éducatives demeurent les préoccupations principales des agents de notre administration, la CGT PJJ déplore un budget « Politique » bien éloigné des réelles préoccupations des personnels et des besoins des jeunes pris en charge. Notre syndicat dénonce une nouvelle fois l'absence de concertation avec les syndicats avec pour conséquence une orientation budgétaire hors-sol et sécuritaire. Le budget CEF supprime toutes opportunités de développer les hébergements diversifiés dont les familles d'accueil. La CGT-PJJ condamne ces orientations qui s'inscrivent dans la continuité d'un CJPM qui peine toujours à convaincre les professionnels.

### 2024 : Un CJPM qui risque d'amplifier la dégradation des conditions de travail et de fragiliser les prises en charge éducative.

Suite à l'entrée en vigueur du Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM), la CGT PJJ constate que cette réforme n'a fait qu'accroître la surcharge de travail des agents et ce à moyens constants. L'effort supporté par les collègues est tel qu'il engage aujourd'hui leur propre santé. Les risques psycho-sociaux se sont manifestement accrus et nécessitent donc une réponse urgente de la part de l'administration. La question des indicateurs de calcul de l'activité et les normes de prise en charge en Milieu Ouvert ne sont plus tenables en l'état et doivent être urgemment réinterrogés au risque d'épuiser toute une profession. Or, ce budget 2024 n'apporte, là aussi, aucune réponse à la détresse des collègues qui subissent une réforme impréparée et inadaptée aux enjeux éducatifs.

### 2024 : Moins de titulaires, Plus de précaires !

La DPJJ subit un déficit d'attractivité sans précédent sans pour autant se donner les moyens de le corriger. Notre administration persiste dans ses choix au risque d'aggraver davantage la paupérisation de ses agents. La CGT-PJJ y voit une manière détournée de recourir toujours plus aux emplois précaires bien moins coûteux que les emplois statutaires.

### Les arbitrages budgétaires témoignent d'une représentation hors-sol de l'administration

- Avec un budget qualifié une nouvelle fois d'historique par le Garde des Sceaux, le budget ministériel sera de **10.2 Milliards d'euros** et la DPJJ devra se contenter de...**900 Millions d'euros** !
- Le ministère prévoit la création de **2110 postes** et la DPJJ devra se contenter de **92 postes** !
- Le ministère prévoit **18 Millions d'euros** pour les mesures catégorielles (les primes) et la DPJJ devra se contenter de **3 Millions d'euros** pour ses corps spécifiques !

Enfin, la DPJJ bénéficiera d'une augmentation de **25.3 millions d'euros contre 77 millions en 2023 concernant la masse salariale**. Après un effort de comparaison avec les années précédentes, le terme « d'historique » est à relativiser !

### La DPJJ accuse deux écueils majeurs : Une inconsidération du ministère et son obstination pour le sécuritaire

Pour ce cru 2024, la PJJ devra se contenter d'une augmentation de 5% soit l'effort budgétaire (cumulé sur les trois derniers exercices) le moins important du ministère. Le manque de considération du ministère pour la PJJ interroge au point de se demander si le Garde de Sceaux croit réellement en la pertinence de nos missions de service public ! Lors de cette audience, la CGT PJJ a notamment revendiqué une revalorisation des grilles salariales pour l'ensemble des corps et l'arrêt de toute nouvelle construction des CEF tant qu'une évaluation indépendante et donc objective ne serait pas réalisée. Cette revendication portée par la CGT-PJJ est dorénavant partagée par la **Cour des comptes** qui fait état d'importants dysfonctionnements et « recommande » dans son dernier [rapport en date du 16 octobre 2023](#) de réaliser « une évaluation de l'existant, au plus près des besoins locaux avant tout nouveau projet de CEF ». **La CGT PJJ demande que le budget des quatre nouveaux CEF prévus en 2024 ( près de 24 Millions d'euros ) soit réinjecté dans les salaires, l'allègement des normes de MO et dans l'hébergement diversifié.**

# Les recrutements 2023 et 2024 arrivant en 2024

- 21 directeurs des services ;
- 261 éducateurs (dont 150 au titre de l'année 2023 et 111 au titre de 2024) ;
- 58 psychologues ;
- 28 cadres éducatifs ;
- 24 assistants de service social ;
- 10 attachés ;
- 15 secrétaires administratifs ;
- 35 adjoints administratifs ;
- 35 adjoints techniques ;
- 6 infirmiers ;
- 16 professeurs techniques.

## FORFAIT PROMOTION DE GRADE (Avancement)

Pour rappel, la CGT PJJ lutte depuis plus de 2 ans pour un alignement du forfait promotion de grade avec les corps communs. Même si nous l'avons obtenu pour les promus à partir de 2022, l'administration refuse toujours d'appliquer ce nouveau forfait pour les promus des années antérieures. Pour rappel, le Garde des Sceaux avait lui-même qualifié cette situation d'injuste et qu'il demandait à la DPJJ de régler la situation en 2023. Lors de cette audience, la seule réponse de la DPJJ est d'affirmer que cette question est à l'arbitrage sans donner de précisions sur le calendrier. Nous savons simplement que la demande a été faite avec une rétroactivité à janvier 2023 et non 2022 !

**Retrouvez nos parcours revendicatifs (RH) avec l'ensemble de nos tracts et comptes-rendus sur [notre page internet et clic !](#)**

- Un plan de recrutement massif d'éducateurs / ASS / Psychologues pour diminuer les normes de prise en charge
- Plan de résorption de l'emploi précaire
- Fin du programme des nouveaux CEF / Développement d'un programme d'hébergements diversifiés ambitieux.
- 10% de revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires
- Application du décret NBI pour tous les ayants droits
- Conversion des socles indemnitaires (IFSE) en points d'indices
- Evolution du groupe de fonctions des SA notamment pour ceux qui exercent dorénavant en hébergement.
- Alignement de l'IFSE des corps spécifiques sur les corps communs
- Alignement du forfait « promotion de grade » sur celui de 2022 pour l'ensemble des agents promus avant 2022.
- Indemnité compensatoire immédiate pour tous les oubliés du SEGUR (AA / Directeurs / Infirmiers / certains CADEC...)
- Nouvelle tranche de revalorisation des astreintes
- Elargissement de l'indemnité « Tutorat » à l'ensemble des corps.
- Ouverture des négociations sur la reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit.
- Extinction du corps des Chefs de Service Educatifs